



# COMMUNE DE FARGES

## PROCÈS-VERBAL

### Conseil Municipal n° 49 - Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2025

Celui-ci s'est réuni Chalet de Pré Bouillet, Chemin des Orchidées, 01550 Farges, après convocation envoyée le 25 juin 2025, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

**Présents :** GRAZIOTTI Monique - LUCK Guillaume - ZEIGER Véronique - BESTMANN Patrick - BILLON-BRUYAT Raphaël - ROUAULT Steven - CHASSAGNE Huguette

**Excusés :** EWERT Birgit

**Absents :** DEFUIDE Dorianne - DIEUDE Benjamin - LEVEUGLE Isabelle - BADANO Vanessa - BERGES Sébastien

#### 1. **CONSEIL MUNICIPAL :**

Ouverture de la séance à 19h05

Désignation du secrétaire de séance : ROUAULT Steven

Procès-verbal N° 48 : Accepté à l'unanimité

2. **Communauté d'agglomération du Pays de Gex : les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.**

3. **URBANISME :** ont été reçues les demandes d'urbanisme :

DP : DE BORTOLI Anthony

#### 4. **DÉLIBÉRATION :**

➤ **Délibération n° DEL2025-33 : Étude d'opportunité pour le développement des énergies renouvelables**

Dans le cadre de la réponse au Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et de l'ambition de développement des énergies renouvelables, il est proposé de réaliser une étude sur le patrimoine communal afin d'évaluer la faisabilité d'installations de production d'énergies renouvelables.

Le syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain (SIEA) propose une convention d'études d'opportunité pour le développement des énergies renouvelables. Celle-ci permettrait à la commune de réaliser une commande au SIEA pour l'étude sur le patrimoine communal. Cette dernière permettra d'identifier les solutions propices au développement des énergies renouvelables et adaptées au contexte technico-économique du patrimoine communal. Cette étude permettra de finaliser le projet communal d'installation de panneaux solaires pour l'autoconsommation.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2025-34 et DEL2025-35 : Renouvellement de la convention de partenariat avec Familles Rurales 2025 – 2028 et étude pour les vacances scolaires**

Il est rappelé la délibération n° DEL2022-11 relative à la mise en place de la convention de partenariat avec l'association Familles Rurales (AFREJ) pour la gestion de la structure périscolaire et accueil de loisirs de Farges. Cette convention a été établie pour une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2025. Il convient donc de renouveler la convention de partenariat avec l'association Familles Rurales (AFREJ) pour une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2028. **Accepté à l'unanimité**

L'association propose également, à compter de la rentrée de septembre 2025, une ouverture de l'accueil de loisirs durant les petites vacances (Hiver, Printemps, Toussaints). Cette ouverture sera en collaboration avec la commune de Pougny, l'accueil s'effectuerait une semaine sur la commune de Farges et une semaine sur la commune de Pougny. Le coût financier communal pour Farges est estimé 4 000 € par an. M. Raphael BILLON-BRUYAT présente le dossier. Il ressort que cette estimation financière n'est pas en cohérence avec le périscolaire du mercredi. Après discussion, il est décidé d'accepter cette offre pour les familles après une augmentation des mercredis et un ajustement des prix pour les vacances scolaires en cohérence avec la commune de Pougny. L'association Familles Rurales devra adapter les grilles tarifaires des deux communes pour ces temps de vacances scolaires.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2025-36 : « Le Clos Garibaldi » : mise à disposition d'un espace trottoir**

Suite aux travaux de sécurisation routière avec la mise en place de trottoirs, rue Pierre Malfant, il ressort qu'une partie de ces trottoirs ait été construite sur le tènement, propriété d'Ain Habitat.

Il convient de régulariser. Le bailleur social propose une cession gratuite à la commune.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2025-37 : Devis et plan de financement pour la fourniture et la pose d'une infrastructure de recharge pour véhicule électrique (IRVE)**

Suite à l'accord-cadre n°24013A02 établi par le SIEA pour le déploiement d'un réseau IRVE sur le territoire du département de l'Ain, l'entreprise RESONANCE – Groupe Firlap a transmis un devis pour la fourniture, l'installation, la maintenance, la supervision et la gestion d'IRVE. Le devis s'élève à 21 461,41 € HT. Précédemment le conseil municipal a accepté l'installation d'un IRVE sur la commune, Place Obama.

Selon le plan de financement du SIEA la participation de la commune, après estimation des fonds de concours pris en charge par le SIEA, sera de 5 365,87 €. Le budget primitif 2025 prévoit une dépense de 28 000 € pour une recette de 23 000 €. Ces prévisions devraient convenir pour les travaux et seront complétées, si besoin.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération N° DEL 2025-38 : Jardin attenant aux appartements de la Mairie et du studio de la poste :**

Comme de coutume, le jardin derrière la mairie et près du studio de la Poste sont mis à disposition des locataires, contre un entretien régulier.

Il a été constaté que cette formule n'est pas fonctionnelle. Il est proposé de mettre ces jardins à disposition des locataires, par convention précaire, à raison de 50 € par mois pour le jardin de la mairie et 20 € pour le jardin du studio de la Poste.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération N° DEL 2025-39 : Parcelles départementales sur la commune :**

Comme évoquée lors d'une commission généralisée, l'Agence Départementale des Routes, sise à Péron, s'est proposée de mettre à disposition plusieurs parcelles à la commune. Cette session serait gratuite. Le Département se prononcera définitivement à l'automne. Il convient d'accepter ces parcelles, certaines dans le domaine public et d'autres dans le domaine privé.

Accepté à l'unanimité

**DIVERS :**

- ❖ Suivi des travaux de rénovation énergétique de la mairie : Les travaux dans le secrétariat ont débuté et devraient être terminés fin juillet.
- ❖ Courrier de M. Compagnino : Suite à la pose en 2016 de trois plots, bloquant la circulation à vive allure sur les trottoirs rue de la République, au N° 260 (hauteur boites aux lettres), l'un d'eux a été enlevé par le service voirie. En effet, la circulation piétonne s'en trouve largement obstruée. Il se pourrait que les deux autres le soient prochainement. M. Compagnino a écrit à la Mairie pour faire part de son mécontentement ; En effet, il se plaint de la circulation, du bruit et de la pollution. Son habitation se trouve en limite de la rue départementale. Il lui a été signifié que cette route est départementale et que la commune ne peut pas intervenir pour réglementer la circulation.
- ❖ Compte-rendu du conseil d'école : Mme Véronique ZEIGER et M. Raphael BILLON BRUYAT ont assisté au dernier conseil d'école de l'année scolaire en cours. La directrice, Lena DE CASTRO, est affectée dans une autre commune et Madame Juliette MARQUES assumera cette tâche, entourée d'une équipe renforcée. Le nombre des enfants augmente à 128 enfants et la maire augmentera les moyens financiers pour recevoir les écoliers dans les meilleures conditions. L'école devrait être acceptée dans le programme E3D (développement durable).

Séance levée à 20H15

Le secrétaire de séance,  
Steven ROUAULT



La Maire,  
Monique GRAZIOTTI

